



Conditions générales de vente- (CGV) Art. 1 : OBJET ET PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ Les CGV décrites ci-après détaillent les droits et obligations de SMALL GROUP FITNESS et de son coach sportif Gladys L-A et de son client dans le cadre de la vente de prestations de services. Toute prestation accomplie par Gladys L-A implique sans réserve l'adhésion du client aux présentes CGV. Ce présent contrat a pour objet de définir les services et les conditions dans lesquelles les prestations seront réalisées.

CONDITIONS DE SMALL GROUP FITNESS –Coach GLADYS L-A-Art. 2 : DURÉE ET ACHAT DES PRESTATIONS Les prestations achetées pour une durée mentionnée sur le site prendront effet à la date choisi par le client sur le planning en ligne. Toutes prestations achetées en cas d'annulation du client seront reportées à une date ultérieure pour la même durée sans remboursement. – Définition de séance Nos prestations sont proposées de 30 à 45 min en vidéo en ligne, 60 à 90 min à la plage ou 60min à domicile à partir de deux personnes. Sauf conditions particulières mises en place avec le client. Art. 3 : – Zone d'intervention géographique -La zone d'intervention comprend des déplacements de la part de Gladys L-A d'un rayon de 20km autour de la ville du Lamentin (972). Toute séance en dehors de cette zone donnera lieu à une facturation en sus selon le barème en vigueur. – Coaching en groupe à domicile 2 à 6 personnes – Coaching évènementiel, association, entreprise, 6 personnes ou plus. Dans le cadre d'un évènement association, entreprise, avec plusieurs personnes, les clients bénéficient d'un entraînement commun, simultané, et doivent avoir le même objectif. – Planification des séances Les séances sont planifiées en concertation entre le coach Gladys L-A et le client selon leurs disponibilités. –Réservation des séances sur le planning du site <https://smallgroupfitness.fr> –Annulation d'une séance vidéo en ligne : demande de report par mail 48h avant.(smallgroupfitness.coach.gladys@gmail.com) Si un retard ou une annulation de séance incombe à la responsabilité du coach Gladys L-A, celle-ci s'engage à décaler ou reporter la séance.– Engagements SMALL GROUP FITNESS par l'intermédiaire de Gladys L-A s'engage : ● à déployer ses compétences au service des clients, dans le cadre des prestations de cours collectifs définies ● à ce que les prestations de coaching en groupe soient empreintes d'une démarche éthique et de qualité ● à se doter des moyens nécessaires à la mise en œuvre et à la réalisation des prestations envers les clients

Art. 4 : OBLIGATIONS DU CLIENT Le client s'engage : – à fournir un certificat médical de non contre-indication sportive datant de moins de 6 mois – **ATTESTATION/CERTIFICAT MÉDICAL** Pour tout accès aux séances le coach Gladys L-A se réserve le droit de : – demander la justification de majorité du client , de pratiquant ou pour les mineurs d'une autorisation parentale– solliciter des pièces ou renseignements complémentaires pour confirmer l'inscription (Certificat médical d'aptitude) – refuser toute inscription si le certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive ou tout autre document demandé ne sont pas fournis ou si les mentions n'apportent pas les garanties d'aptitudes suffisantes aux crises d'épilepsie ou autres pathologies susceptibles de complexifier l'intervention des équipes médicales et sauveteurs doivent en informer expressément le coach Gladys L-A – «le participant », déclare avoir été informé et connaître les risques liés à la pratique des activités sportives. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LE PRÉSENT ARTICLE N'EXONÈRE PAS LE COACH Gladys L-A D'AUCUNE DE SES OBLIGATIONS D'INFORMATION ET DE CONSEIL.– À adhérer et respecter pleinement les CGV de SMALL GROUP FITNESS – toute annulation ou report d'une séance programmée doit être effectuée au minimum 48h à l'avance. Dans le cas contraire celle-ci sera considérée comme due. – À respecter les conditions de paiement : si SMALL GROUP FITNESS constate un retard ou un non-paiement des prestations effectuées, le coach Gladys L-A suspendra automatiquement les prestations jusqu'à régularisation de la somme due.

Art. 5 : TARIFICATION Le prix des prestations vendues sont ceux en vigueur au jour de la date d'achat. Ils sont libellés en euros et calculés en TTC. Les prestations souscrites sont non cessibles, strictement personnelles, nominatives, et d'une validité d'un an à compter de la date de souscription. SMALL GROUP FITNESS par l'intermédiaire du coach GLADYS L-A se réserve le droit de modifier ses tarifs au 1er janvier de chaque année. Ces tarifs comprennent : – le déplacement du coach à domicile dans le ZIG (défini ci-dessus) – la prestation d'une heure – la mise à disposition du matériel sportif du coach – l'assurance RC pro du coach GLADYS L-A-Ces tarifs ne comprennent pas : – les frais de transports au-delà de la ZIG – le droit d'entrée dans une salle de sport, piscine, association, club en sus de l'exécution de la prestation à domicile \ Modalités de paiement Les modalités de paiement sont proposées en réservation en ligne au client : Pay Pal Cb. Le client à la possibilité de payer ses séances de coaching de groupe à domicile en plusieurs mensualités en concertation avec le coach Gladys L-A : Pay-Pal Cb.

Art. 6 : LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉS DE SMALL GROUP FITNESS – Le coach GLADYS L-A s'engage à assurer les prestations lui incombant telles que définies dans le présent contrat – La responsabilité du coach GLADYS L-A ne pourra être engagée envers le client sur les éléments annexes qu'elle ne peut maîtriser (ex : alimentation mal gérée en l'absence du coach) – Force majeure : le coach GLADYS L-A ne pourra être tenu pour responsable pour le retard ou l'annulation d'une séance en cas de force majeure telle que : accident survenu sur le trajet, catastrophe d'origine climatique...Le client sera alors prévenu au plus vite, et la séance sera reportée à une date ultérieure. **Art.7 : RÉSILIATION ANTICIPÉE DE CONTRAT SMALL GROUP FITNESS** – Le coach GLADYS L-A dispose d'un droit de résiliation sans préavis en cas de : – non-paiement – non-respect des règles de sécurité

Art.7 : RESPONSABILITE CIVILE & DOMMAGE CORPOREL SMALL GROUP FITNESS-le Coach GLADYS L-A est assurée pour les dommages engageant sa responsabilité civile conformément à l'Article L.321-1 du Code du Sport. Cette assurance a pour objet de garantir le coach contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile encourues au titre des dommages causés à autrui du fait de l'exploitation : dommages corporels, matériels, immatériels. La responsabilité du coach GLADYS L-A ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité ou de l'utilisation inappropriée des matérielles ou autres installations. **Le client est invité à souscrire une police d'assurance Responsabilité Civile personnelle, le (la)couvrant de tous les dommages qu'il(elle) pourrait causer à des tiers, de son propre fait, pendant l'exercice des activités de SMALL GROUP FITNESS pendant une séance vidéo en ligne, pendant un cours collectifs à la plage ou à domicile. Conformément à l'Article L.321-4 du Code du Sport, le coach GLADYS L-A informe le(la) client(e) de l'intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties susceptibles de réparer les atteintes à l'intégrité physique dont il(elle) pourrait être victime en cas de dommages corporels lors des séances vidéos en ligne et ce auprès de l'assureur de son choix.**

Souscription aux conditions générale de vente "lu et approuvé ».